

PROCESSUS D'INSTITUTIONNALISATION ET STRATEGIES DE CONJURATION DU RISQUE À BARGNY (SÉNÉGAL)

Mouhamadou Mansour Dia*

Maître-assistant en Sociologie/ Université numérique Cheikh Hamidou Kane

mansour.dia@unchk.edu.sn

Moustapha NDIAYE*

Assistant en Sociologie/ Université numérique Cheikh Hamidou Kane

moustapha1.ndiaye@unchk.edu.sn

Abdou Youm*

Enseignant-associé/ Université numérique Cheikh Hamidou Kane

abdou.youm@unchk.edu.sn

Résumé

Les espaces urbains, périurbains et ruraux sont soumis ces dernières décennies à des mutations profondes. Au regard de sa multifonctionnalité et de la multiplicité des facteurs qui l'infligent des transformations, l'espace périurbain demeure le cadre le plus soumis au changement. Les politiques publiques, analysées ici sous l'angle de l'action publique, constituent les vecteurs majeurs de ces transformations débouchant sur des dynamiques territoriales. Les dynamiques territoriales ne sont empiriquement perceptibles qu'en dépassant l'approche généralement privilégiée par les sociologues consistant à étudier l'institutionnalisation et la dynamique sociale comme un résultat acquis, en oubliant de les insérer dans un contexte sociohistorique. Ces dynamiques comportent ici trois dimensions fondamentales. D'abord, la tendance du territoire à se transformer en un support de multi-usages. Ensuite, le statut des élus municipaux ranimé au travers des politiques de décentralisation. Enfin, les processus d'exclusion et de différenciation sociales qu'entraînent ces dynamiques. Cette pratique exclusive, ayant prospéré au sein des hautes institutions de l'État, finit par affecter les services techniques étatiques. Ces savoirs et stratégies s'inspirent du modèle culturel et des coutumes des sociétés impactées.

Mots clés : *institutions, risque environnemental, politique publique, action publique, conjuration.*

Abstract

Urban, peri-urban and rural spaces have been subject to profound changes in recent decades. In view of its multi-functionality and the multiplicity of factors that are transforming it, the peri-urban space remains the framework most subject to change. Public policies, analysed here from the perspective of public action, are the major vector of these transformations leading to territorial dynamics. Territorial dynamics are only perceptible if we go beyond the approach generally favoured by sociologists, which consists of studying institutionalization and social dynamics as an acquired result, forgetting to insert them into a socio-historical context or process. These dynamics have three fundamental dimensions. First, the tendency of the territory is transformed itself into a multi-use medium. Second, the status of municipal elected officials, revived through decentralization policies. Finally, the changes noted in these territorial spaces are accompanied by processes of social exclusion and differentiation. This exclusive practice, having flourished within the high institutions of the State, ended up affecting the State's technical services. The knowledge and strategies are inspired by the cultural model and customs of the impacted societies.

Key words: *institutions, environmental risk, public policy, public action, conjuration*

Introduction

En 2015, la décision de la COP 21 adoptant l'accord de Paris a reconnu la nécessité de promouvoir l'accès universel à l'énergie durable dans les pays en développement. Dans cette lignée, le plan Sénégal émergent (PSE) vise à contribuer à cet objectif du service universel de l'énergie en assurant le développement rapide de l'accès à l'électricité avec un objectif de 60 % de taux d'électrification rurale en 2017. Ainsi, pour le PSE, la relance du sous-secteur de l'électricité passe par le rééquilibrage de l'offre et de la demande avec la mise en service de nouvelles capacités de production (1.000 MW) pour faire face à la demande (I. Ly, 2021). Aussi, s'agira-t-il de procéder à la diversification des sources de production d'électricité pour rééquilibrer le mix énergétique avec le choix de développer la

production basée sur le charbon, le gaz, l'hydroélectricité, le solaire et l'éolien.

En 2008, les pouvoirs publics ont pris la décision de construire une centrale électrique à charbon moderne et sophistiquée à Bargny afin de diversifier l'alimentation en énergie et de créer la charge de base nécessaire au développement supplémentaire d'une énergie renouvelable solaire et photovoltaïque. Dans ce contexte, la production énergétique globale du pays est estimée à 850 MW par an et n'est pas suffisante pour la demande actuelle et future. Or, les pénuries et coupures d'électricité ont des conséquences négatives sur la productivité économique et le bien-être de la population. Sur ce, il faut rappeler que l'approvisionnement énergétique a été une question importante au cours de la campagne présidentielle de 2012 (BAD, 2009). En plus de la poursuite de ces objectifs, d'autres raisons justifient la localisation de la centrale à charbon à Bargny. Dès lors, le site est situé à proximité d'une zone récemment choisie par le gouvernement du Sénégal pour une future industrialisation. Cela inclut la construction du port minéralier de Bargny-Sendou qui deviendra, dans un avenir proche, le principal port industriel sénégalais. Ce port devrait alléger l'encombrement actuel du port de Dakar, le plus grand port du Sénégal et des pays voisins. Ainsi, le charbon nécessaire à l'exploitation de la centrale sera importé par ce nouveau port (BAD, 2009, *op. cit.*).

La réalisation de cette infrastructure est survenue à un moment où l'espace est devenu un objet de conflictualité, de compétition et de tensions entre différents acteurs sociaux. Les usages traditionnels de l'espace sont de plus en plus concurrencés par de nouveaux usages qui tendent à donner aux territoires un caractère multifonctionnel. En revanche, malgré l'institutionnalisation du principe de la participation du public ou des citoyens dans les processus de développement, l'implication des populations locales demeure un défi à relever. Le modèle de démocratie représentative est une entrave au

déploiement de la liberté de participation du citoyen en faveur des autorités municipales et territoriales qui ont vu leur statut se reconforter avec la politique de décentralisation.

Après les indépendances, le régime socialiste a continué de reproduire un modèle d'institutions exogènes sans rapport direct avec les réalités locales et sans intégrer les représentations et les préoccupations locales. Cette situation a été le point de départ de la « technicisation » des institutions publiques, phénomène qui a été précédé par la « technocratisation » de ces structures étatiques. Ce qui tend à déposséder le citoyen de son savoir et à l'exclure des initiatives de développement.

Face au risque environnemental lié à l'installation de la centrale à charbon, les populations de Bargny s'inspirent de leur modèle culturel et de la tradition pour protéger leur territoire. Ainsi, les rumeurs et les médias ont contribué à l'élaboration d'images, de symboles et de construits sociaux par rapport au risque concernant la centrale à charbon. L'objectif poursuivi dans ce travail est de montrer la façon dont les populations autochtones réagissent face aux politiques publiques de développement, les processus d'exclusion qui les accompagnent et les modes de conjuration du risque environnemental inspirés de la culture locale. La première partie de ce travail est consacrée à l'approche conceptuelle et méthodologique ; la deuxième partie analyse l'esprit de compétition et les processus d'exclusion ainsi que les dynamiques territoriales qui leur donnent forme ; la troisième partie fait l'état du passage d'un mode de gestion administrative à un mode de gestion technique au sein du système administratif du Sénégal et, enfin, la quatrième et dernière partie illustre les stratégies locales de conjuration du risque.

1. Approche conceptuelle et méthodologique

1.1. La notion d'institutionnalisation

La notion d'institution est aujourd'hui galvaudée à travers les usages courants et médiatiques qui lui sont appliqués. Ce concept est source d'amalgame avec des notions comme : établissement et organisation. L'organisation se rapporte à l'utilité, à l'efficacité, à la rigueur, à l'efficience et l'instrumentalité. Il s'agit de moyens mis en œuvre pour l'atteinte d'un but donné. L'institution constitue un ensemble de dispositions et d'aménagements qui sont culturellement et socialement construits autour d'une activité sociale et qui tendent à se perpétuer dans l'espace et le temps. Par contre, l'établissement s'avère l'espace géographique dans lequel l'institution se matérialise empiriquement. L'institutionnalisation renvoie à la formation historique des institutions, au travail social de mise en forme qui consiste à leur conférer son sens et sa fonction : formalisation, fonctionnalisation, codification aux pratiques de légitimation qui conduisent à les faire accepter comme nécessaires (B. Lacroix et J. Lagroye, 1992).

1.2. La notion de risque

Les sociétés modernes sont qualifiées de sociétés du risque dans la mesure où, en leur sein, « *la production sociale de richesses est systématiquement corrélée à la production sociale de risques* » (U. Beck, 2001). La logique de répartition des risques lesquels touchent toutes les sociétés et catégories de populations, mais en accentuant les inégalités préexistantes, succède à la logique de répartition des richesses. Cependant, le risque ne doit pas se confondre avec l'accident qui, selon Guilhou et Lagadec, est un événement connu, répertorié, aisément isolable, dimensionné à l'intérieur d'hypothèses conventionnelles (B. Guilhou et *al.*, 2002). Le risque est également différent du danger, car ce dernier est une menace

réelle à laquelle on est physiquement exposé. Selon Thuderoz, il y a dans l'idée de risque, celle de danger, mais un danger que l'on peut maîtriser et où parfois aucune faute (humaine notamment) n'est imputable à quiconque. D'où l'impression, ajoute l'auteur, d'un danger sans cause, d'un « *danger accidentel* » (C. Thuderoz, 1995). Le risque se distingue enfin de l'incertitude si l'on se réfère aux écrits de Cheve et Congar. Pour ces auteurs, une situation de risque est une situation dans laquelle le décideur dispose d'une connaissance parfaite de la distribution de probabilités sur les états de la nature possible. Au contraire, dans une situation d'incertitude, le décideur ne connaît pas précisément cette distribution. Néanmoins, les informations scientifiques dont il dispose lui permettent de localiser cette distribution dans un ensemble, plus ou moins grand, de distributions possibles. (M. Chevé et R. Congar, 2003 : 137).

Toutefois, le risque environnemental peut être considéré comme étant la rencontre entre un aléa issu d'une activité anthropique et des enjeux socio-environnementaux ou vulnérabilités comme l'estiment Herbert, Maillefert, Petit et Zuindeau. Pour ces auteurs,

Le risque s'appuie en règle générale sur deux composantes : l'aléa (probabilité d'occurrence d'un phénomène) auquel on associe, selon les auteurs, des enjeux ou des vulnérabilités, Il est possible d'y intégrer d'autres critères, comme par exemple, la résilience. L'important est de comprendre que c'est la combinaison de deux éléments et non les éléments séparés aléa et enjeux, par exemple, qui définit l'existence et la dynamique du risque (V. Herbert et al., 2009).

Toutefois, le risque se présente comme une donnée diffuse suivant les catégories d'acteurs sociaux concernés (paysans ou développeurs) : il ne se présente pas de la même manière suivant le groupe social dans lequel, on se situe. Afin de mieux appréhender la notion de risque environnemental, il est nécessaire de procéder à une distinction entre les différents types

de risques (risque majeur, risque majeur technologique, risque naturel et risque environnemental). Le risque majeur se définit comme la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société. Le risque naturel majeur désigne une menace découlant de phénomènes géologiques (séisme, volcans...) ou atmosphériques (cyclones, tempêtes...) capables de générer des dommages importants sur l'homme, les biens et l'environnement. Quant au risque technologique majeur, il concerne la menace d'un événement de grande ampleur lié à la manipulation, au stockage ou au transport de substances dangereuses et dont on craint des conséquences graves, immédiates ou différées, pour l'homme et l'environnement. Le risque environnemental comporte deux types de risques distincts :

- le risque environnemental au sens strict d'« écosystèmes », qui porte atteinte au milieu naturel (faune et flore) et à la biodiversité du fait de la présence de substances dangereuses dans l'air, l'eau ou le sol ;
- le risque pour la santé des populations humaines, potentiellement exposées à la présence de polluants dans leur environnement quotidien. Ce volet des risques sanitaires est désigné par le terme « santé-environnement ».

Aujourd'hui, les « risques environnementaux » tendent à désigner l'ensemble des risques liés aux atteintes à l'environnement, en associant et en mettant en cohérence les risques majeurs avec les risques sanitaires et écologiques (Ineris, 2021).

1.3 Méthodologie

Pour la collecte des données, outre la revue documentaire, nous avons procédé à l'identification des personnes cibles chez qui les enquêtes ont été menées. Dans le

souci d'atteindre notre objectif de recherche, nous avons fait recours à la technique de l'entretien semi-structuré (la technique des quotas) à travers un guide d'entretien préalablement élaboré et adapté aux groupes et personnes ciblés et a concerné une vingtaine de personnes. Cette enquête a été menée chez des imams, des *saltigués*, des prêtres et prêtresses (gardiens des lieux de culte) et chez des membres d'associations locales.

Dans un second temps, l'enquête par questionnaire a été mobilisée et a porté sur un échantillon de 196 unités de production (unités de pêche, de transformation du poisson, d'agriculture, d'élevage, chez des retraités et chez des personnes sans-emploi) à travers la technique d'échantillonnage par stratification et l'administration d'un questionnaire préalablement établi. Il a servi à mesurer le niveau de participation ou d'implication des personnes impactées dans la politique de RSE initiée par la Compagnie d'Electricité du Sénégal (CES), société du projet. L'étude menée est de type mixte.

L'étude s'est déroulée entre les mois de septembre et de novembre 2022, période où les acteurs ciblés sont plus disponibles pour faciliter la collecte des données dans plusieurs quartiers de Bargny. Pour les données qualitatives, un codage manuel a suffi pour leur traitement au regard de la taille de l'échantillon. Quant aux données quantitatives, nous avons fait recours au logiciel Sphinx pour le traitement des données.

2. Les dynamiques territoriales au Sénégal : entre compétition spatiale et exclusion

Au Sénégal, les territoires urbains, périurbains et ruraux ont subi plusieurs mutations ces dernières années. Ces changements sont la conséquence de facteurs dont les effets des politiques publiques et des réformes des différents régimes politiques. En effet, le PSE est porté par le Plan d'Action Prioritaire (PAP) qui, dans sa phase 1, regroupe 27 projets

d'investissement majeurs et 17 réformes sur la période 2014-2018 (Direction Générale du Trésor, 2022). Le phénomène de contestation de projets de développement va directement être en rapport avec le foncier et l'espace ou le territoire. Le plan d'action foncier adopté en 1996 favorise les investisseurs en autorisant un créancier de tout paysan affectataire à saisir et même transformer ledit titre d'affectation en titre foncier. On accordait aux créanciers étrangers des droits refusés aux paysans sénégalais. Par contre, la nouvelle orientation de politique agricole et économique prise au début des années 2000 sous le régime d'Abdoulaye WADE, va donner une ampleur au phénomène d'ATGE.¹⁶

Cette situation occasionne des mutations qui portent sur l'espace et ses usages et affectent en même temps, les institutions et l'action publique. En raison d'un processus d'urbanisation et d'aménagement du territoire pas tout à fait organisé et en raison du caractère attractif des zones périphériques dans un contexte où les espaces ruraux ont cessé d'être des espaces agraires d'émigration (M. Mormont, 2006), les espaces périurbains ou périphériques demeurent le cadre le plus touché. Ce faisant, les zones périurbaines apparaissent aujourd'hui comme des réceptacles importants de tensions et de conflits en raison de leur caractère de plus en plus multifonctionnel (A. Torre, 2006). Cette tendance multifonctionnelle de l'espace et de ses usages, avec les aménagements qui l'accompagnent, ainsi que les institutions porteuses de ces changements, tendent à disqualifier le savoir local des groupes autochtones.

Dans cette perspective, ces territoires deviennent des espaces de conflictualité entre différents acteurs sociaux face aux projets de développement avec l'influence notoire des initiatives de politiques publiques, économiques et transnationales d'une part, et l'exigence des populations

¹⁶ Acquisition de Terres À Grande Échelle.

autochtones quant à la prise en compte de leurs attentes et savoirs locaux dans ces opérations de développement d'autre part. Ces tensions et conflits prennent différentes formes. Dès lors, les usages faits de l'espace se complexifient de plus en plus. La structure du territoire a beaucoup évolué vers le multi-usage (usages traditionnels, productifs, résidentiels, extension de l'agrobusiness, de l'urbanisation, des mines et des programmes de conservation). Les usages traditionnels et les loisirs communautaires sont aujourd'hui concurrencés par des usages productifs, sanctuaires et résidentiels. En ce sens, une étude montre que la dynamique de l'occupation du sol de 1954 à 2012 montre deux faits majeurs à Bargny. Il s'agit en premier lieu, de la forte régression des superficies de plages sableuses de 26,76 ha à 10,37 ha. En second lieu, il a été noté la progression considérable et rapide du bâti (habitat) et des infrastructures, ainsi que leur concentration sur le littoral qui passe de 40,73 ha à 174,30 ha (USAID, 2013).

Les réformes de décentralisation ont réconforté le statut et la position des élus locaux dans l'action publique. Leur rôle est devenu plus prépondérant dans les projets publics de développement qui touchent à leur territoire en raison de l'élargissement de leur domaine de compétences. Les principes de la participation du public consacrés aux articles L 52 et L 53 du code de l'environnement (2001) légitime davantage cette position et favorise paradoxalement, le modèle de la démocratie représentative. La démocratie représentative établit une caricature du citoyen en faisant de lui un simple figurant à la faveur des élus locaux. Cette forme de démocratie se caractérise par le pouvoir local dévolu à ces élus locaux et assène un coup de frein à l'élan de l'approche communautaire (projet d'expansion ou d'animation rurale) née au lendemain des indépendances. Ce projet favorisait la participation du citoyen aux affaires de la cité en ce qu'il avait pour stratégie de donner le pouvoir au paysan en lui permettant de comprendre et de contrôler ce pouvoir (A. Diakhaté, 2014). Par conséquent, le

pouvoir local s'affirme désormais sur ces territoires comme un cadre d'alliance politique, c'est-à-dire, un champ d'actions locales qui implique les élus eux-mêmes et leur cercle restreint d'alliés. De ce fait, sous l'impulsion du régime de démocratie représentative, il n'est pas plus qu'un cercle d'alliances et de clientélisme politique à la faveur des autorités locales.

Adjoint à celui des autorités territoriales, il aboutit à une certaine centralisation territoriale qui dénote un pouvoir débridé entre les mains des élus locaux et des autorités territoriales. Ainsi, de la décentralisation, on passe à l'effet pervers de la centralisation territoriale. En conséquence, durant les audiences publiques tenues dans le cadre du projet de la centrale à charbon et relevant des exigences réglementaires du pays qui donnent l'occasion aux populations de manifester leurs préoccupations et attentes, c'est à ces autorités qu'il revient le droit de distribuer et de limiter le temps de parole, de prendre la dernière décision, de lever la séance, etc. En outre, en dehors de ces assemblées publiques qui ne sont pas plus que de simples formalités, les collectivités locales n'impliquent pas les populations dans l'identification de leurs priorités et les projets à mettre en œuvre (A. Diakhaté, *ibid*).

Ce pouvoir local a aussi des relents de pouvoir symbolique. Au juste, la fonction fondamentale de l'audience publique devrait plutôt permettre d'endiguer l'agressivité et la violence des antagonistes dans le cadre des projets d'infrastructures publiques. Cela, en convertissant le conflit en échanges de paroles et plus concrètement, à un consensus. Cependant, les pratiques que nous observons sur le terrain entraînent une reconduite du conflit sous une autre forme. Sous ce rapport, les acteurs institutionnels et les experts recourent, lors des opérations de développement, à des pratiques de violence instrumentale afin d'atteindre des objectifs bien donnés.

Cette conception correspond à l'approche classique de la violence. À ce sujet, Corradi montre qu'il existe en sociologie

une conception instrumentale de la violence qui nous a été léguée par les auteurs classiques : selon cette conception, la violence est le moyen à travers lequel, on peut atteindre des objectifs déterminés (C. Corradi, 2009). Dans le contexte de cette étude, nous observons des formes de violence à la fois concrètes et symboliques. Il s'agit d'abord concrètement, de contraintes établies pour limiter le champ d'influence des opposants au projet et la présence d'acteurs sociaux avec des titres et des symboles honorifiques ou distinctifs. Par exemple, dans nos observations de terrain, nous pouvons citer le mode de sélection des intervenants dans le débat (le fait de déterminer arbitrairement leur nombre), la politisation de celui-ci avec une forte présence des partisans du maire ; donc, la politisation des affaires publiques. Il en est de même pour ce qui concerne l'attitude de certains conseillers élus prétendant commander leur village de résidence à la place du chef de village au motif qu'ils représentent le conseil municipal, a contribué à saper le rayonnement de cette institution (R. L. Alissoutin, 2008).

Dans le souci d'alimenter davantage notre recherche de données empiriques, nous avons pu assister directement à l'audience publique de 2016. Ce faisant, nous avons observé une réduction du temps de parole imposée aux opposants rendue acceptable et considérée comme légitime et naturelle en raison de la présence d'acteurs sociaux, représentants du pouvoir étatique dans les territoires en tant que porteurs de titres symboliques et garants de l'ordre social (la police et le préfet de Rufisque). Cela malgré l'importance cardinale accordée à l'audience publique et à l'Étude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) par le code de l'environnement de 2001.

Toutefois, force est de convenir avec Olivier De Sardan que dans le cadre des initiatives de développement, des élus locaux et leurs alliés recourent à des pratiques d'« accaparement ». Contrairement à ce que pense le maître d'œuvre, les opérations de développement sont bien souvent « appropriées » autrement que le souhaiteraient le maître

d'œuvre, en ce sens que des groupes locaux particuliers au sein de la population cible s'en servent à leur profit (se les approprient), pour accroître leurs privilèges ou simplement en acquérir (J-P. Olivier De Sardan, 1993). Autrement dit, toute action de développement peut être envisagée comme une mise à la disposition d'un territoire divisé en groupes, factions et réseaux d'un certain nombre de facilités, d'avantages et d'opportunités : il s'agit donc d'un enjeu, et certaines personnes ou certains groupes sociaux sont mieux préparés ou mieux armés que d'autres pour en tirer part. Le projet de la centrale à charbon en tant qu'objet technique émerge, comme le présume Callon, en englobant « les intérêts d'un ensemble d'acteurs » (A. Mahil & D-G. Tremblay, 2015). Les exemples sont innombrables, où les mieux lotis et les plus influentes des populations locales utilisent la mise en place d'un projet public pour agrandir leur patrimoine foncier ou le valoriser, augmentent leur audience politique ou leur réseau de clientèle, accumulent capital, revenus, ressources ou prestige (J-P. Olivier De Sardan, *ibid*). Dans les entretiens recueillis, il ressort que des notables de la localité ont été favorisés par la CES dans sa politique de RSE au détriment des riverains ou personnes directement impactées. Ces autorités (imams, associations, *saltigués* et autorités politiques) ont reçu des dons de la part de la société du projet au détriment des populations directement impactées par le projet. C'est d'ailleurs ce que révèlent les données recueillies auprès de ces impactés.

Ces données nous montrent nettement que sur 117 pêcheurs enquêtés, 92, 30% estiment de n'avoir pas reçu ni de dons ni d'appui technique et ni d'appui matériel ou financier de la part de l'entreprise du projet. Sur un échantillon de 196 individus, 91, 32%, affirment de ne pas avoir reçu d'appui de la part de la CES. Ce qui permet de mieux appréhender le phénomène d'exclusion dont les personnes impactées sont victimes dans la politique de RSE mise en œuvre par la CES. Dans la même logique, toutes les 16 femmes transformatrices

enquêtées et 93, 33% des agriculteurs enquêtés disent eux aussi, n'avoir reçu aucun don de la part de la CES. En revanche, aucun don logistique n'a été fait pour les personnes affectées. Seulement 1,02% des personnes impactées confirment avoir reçu un appui technique et 4,08% des individus enquêtés affirment avoir perçu un appui financier de la part de la société du projet. Ainsi, de la « politique publique », on passe à l'« action publique » territorialisée. Contrairement, à la notion d'action publique, les politiques publiques participent d'un effort généralisé de rationaliser les affaires publiques. En revanche, elles ne permettent pas toujours d'étudier empiriquement des actions de développement sur les territoires en évolution. Dès lors, les usages concurrentiels de la terre ou de l'espace aboutissent à des dynamiques d'exclusion et de différenciation (J-Ph. Colin, Ph. Lavigne Delville & E. Léonard, 2022).

L'intérêt sociologique de l'analyse de l'action publique s'établit à divers niveaux. D'abord, elle occupe une place importante dans la transformation des sociétés contemporaines. Dans ce sens, Max Weber voyait dans l'avènement de l'État moderne, la principale évolution sociale en cours et dans l'État le cadre où s'exerce « le fait de domination » dans les sociétés modernes (M. Eabrasu, 2012). Ensuite, elle est devenue une instance stratégique de la reproduction du social et un enjeu fondamental des compétitions qui traversent plus généralement l'espace social. Enfin, le concept d'action publique se révèle être un point de passage obligé de la quasi-totalité des champs de la sociologie (V. Dubois, 2001).

Cette notion implique un renoncement à plusieurs mythes bien ancrés dans les appréhensions traditionnelles de l'appareil d'État et de ses modes de fonctionnement. Il convient alors de rompre avec cette vision d'un volontarisme politique tout-puissant, pour s'attacher à la question de la mise en œuvre de ce que les pouvoirs publics affirment être leur volonté, c'est-à-dire, à ce que les acteurs font et non plus à ce qu'ils disent

qu'ils font (F. Thoreau, 2012) comme nous pouvons le constater autour du projet de la centrale à charbon de Bargny où cette étude a été menée. Aussi, ces dynamiques portent-elles sur la politique de RSE du projet de la centrale. Dès lors, la politique de RSE mise en œuvre par le promoteur se déploie comme un cadre de clientélisme et d'alliance avec des autorités politiques et traditionnelles afin de faciliter l'ancrage local du projet. Le soubassement de ces pratiques est à rechercher dans la nature de la société *lebou* qui, dans sa tradition, est une société fortement hiérarchisée. Il faut noter qu'en fonction des survivances de cette tradition, certaines personnes disposent d'une position sociale et d'une voix plus affirmées que d'autres.

Dans les communautés *lebous* et à Bargny particulièrement, les élus municipaux sont le plus souvent issus des anciens ordres coutumiers (chefs de village, autorités coutumières, descendants du fondateur du village-centre ou membre d'une famille riche, c'est-à-dire qui était jusqu'alors détentrice de terres). Ils s'imposent au sein du conseil qui leur reconnaît un pouvoir traditionnel en plus du pouvoir juridique conféré par la loi. Le conseil municipal se résume donc en la personne du président qui se déplace très souvent, bloquant le fonctionnement de l'institution du fait de l'absence de délégation de pouvoir » (GTZ/GREF 1998 : 15). La prise en compte des survivances traditionnelles ou coutumières nous permet ici de renouveler les études portées sur les dynamiques sociales. Celles-ci prennent seulement en compte les évolutions en cours ; le résultat de la formule sociale établie ou instituée en oubliant d'intégrer le processus par lequel on institue. La prise en compte de la dynamique de ce processus dans l'analyse évite de restituer le seul résultat figé en ignorant qu'il s'agit d'un ensemble qui doit être étudié globalement. Ceci non pas pour nous attarder sur l'étude des institutions, mais plutôt sur le processus d'institutionnalisation en raison de la pertinence de l'idée que la sociologie des institutions n'a pas pour objet l'institution, mais le processus d'institutionnalisation (V.

Tournay, 2011).

Ce droit régalien des autorités territoriales et locales se dresse comme un obstacle qui empêche l'implication effective des citoyens dans les processus de développement local. En revanche, l'implication des populations dans les programmes et projets de développement ne devrait pas se poser. Cela du fait qu'on se retrouve dans un contexte où les citoyens sont devenus plus formés et plus émancipés au regard des infrastructures publiques qui ne cessent de s'accroître (écoles, hôpitaux, infrastructures culturelles et sportives, etc.). Par exemple, le réseau des structures d'enseignement primaire est chiffré à 10.343 établissements en 2019 contre 10.102 en 2018 (ANSD, 2022 : 47).

Par ailleurs, le fameux projet de Mamadou Dia est assez connu du grand public. Dès l'accession à l'indépendance, le développement local constituait déjà une option stratégique de l'État sénégalais. Cette orientation politique avait mis l'accent sur des concepts comme l'animation rurale, l'expansion rurale, le développement communautaire, le mouvement coopératif. Les objectifs étaient multiples : corriger les extraversions, disparités et dysfonctionnements hérités de la période coloniale ; démanteler l'économie de traite en libérant la paysannerie de l'élite maraboutique et économique à la base d'un système d'endettement usurier ; assainir les circuits de commercialisation et également mobiliser les populations dans l'œuvre de construction d'une Nation (S. Ndiaye, 2017).

Prônant un modèle de développement fondé sur l'enracinement dans les valeurs africaines de solidarité et sur l'ouverture vers l'extérieur, cette vision politique cherchait à conscientiser les populations, à les organiser et, ensuite, à promouvoir un dialogue entre elles et l'administration. Elle était structurée autour de deux pivots : le mouvement coopératif et l'animation rurale ; avec comme stratégie « [...] *un village-centre polarisant un terroir autour d'équipements collectifs, d'une équipe d'animation polyvalente, d'une coopérative de*

commercialisation des arachides, et enfin d'un programme d'actions locales de développement » (M. Mbodj, 1992 : 99). Le système d'encadrement étatique construit autour des centres d'expansion rurale polyvalente, qui portait sur l'organisation, le financement et le contrôle des coopératives agricoles, était censé s'atténuer, au fur et à mesure que les coopérateurs acquerraient les compétences d'autogestion nécessaires.

La nouvelle orientation politique de Senghor débouche sur une politique interventionniste, technocratique et productiviste, découlant sur une approche plus institutionnelle, voire administrative du développement local. L'approche institutionnelle chez Senghor a fini par engendrer un malaise paysan et plus tard un déterminisme technocratique dans les services administratifs. Dans ce laboratoire in vitro qu'il a su créer au lendemain des indépendances pour faire de l'éducation un tout qui ne saurait se réduire à l'instruction d'une élite locale, l'histoire semble donner raison à Mamadou Dia (D. Ndiaye, 2019). Cette situation a eu pour conséquence la prééminence institutionnelle, la non-prise en compte du savoir local et un déterminisme technologique (la prépondérance de la prise en compte du risque technique) dans les institutions et services administratifs nationaux, régionaux et départementaux de l'État.

3. Du déterminisme technocratique au déterminisme technologique

L'approche technocratique tant louée par le régime socialiste aura pour effets d'annihiler toute possibilité de faire prospérer le projet d'un développement local endogène qui serait issu de la paysannerie comme prôné par Mamadou Dia. Dans ce sillage, la technocratie et la technique s'imposent comme seul modèle de gouvernance administrative et institutionnelle dans les services techniques de l'État. De ce fait, la technique prend le pas sur les savoirs endogènes institués dans beaucoup de domaines dont celui sur la gestion du risque que nous appelons

ici le mode de conjuration du risque environnemental. Or, il n'en demeure pas moins que la notion de technique « *apparaît le plus souvent comme une variable relativement exogène et indépendante par rapport aux conditions sociales susceptibles d'en corriger les effets pervers* » (M. Maurice, 1980). Ce caractère exogène de la gouvernance institutionnelle, pose un problème à la liberté des agents administratifs de l'État. En ce sens, dans le cadre du projet de la centrale à charbon, le comportement des agents de la Sénélec est un comportement qui dénote un caractère institutionnel. À l'image d'un individu au sein d'un groupe ou dans une société qui perd une grande partie de son autonomie, ces agents perdent toute marge d'autonomie de pensée en se ralliant aux pratiques édictées par leurs institutions (la Sénélec, la CES et le FMO). Ce qui leur prive de la liberté d'intégrer dans le projet, les avis des groupes sociaux détenteurs de « connaissances avérées » sur leur milieu tels que les prêtresses, les prêtres, les collectifs, etc.

Dans cet état de fait, les riverains, les collectifs et associations locaux qui constituent les personnes affectées par le projet, sont marginalisés dans la responsabilisation des acteurs sociaux pour la gestion et le suivi environnemental du projet. De ce fait, les avis, les opinions et les savoirs locaux des populations sur le mode de surveillance du projet ont fait l'objet de disqualification. À cela, s'adjoint l'aspect trop technique du contrôle et de la surveillance des risques. Cette technicité est l'œuvre de la Direction de l'Environnement et des Établissements Classés (DEEC) et des élus locaux à travers un processus de décentralisation de la gestion des déchets et des eaux usées. Or, cette délégation de compétences ne s'accompagne d'aucun transfert de techniques, ni de technologies adaptées ou du moins d'équipements de prise en charge des eaux usées et des déchets issus de micropolluants. Au-delà de ces services administratifs, la DE, le Centre de Recherche Océanographique de Dakar-Thiaroye (CRODT) et le Centre de Gestion de la Qualité de l'Air (CGQA) contribuent

chacun à la surveillance « technicisée » de l'environnement. Il s'agit pour la DE d'assurer le suivi de la demande d'énergie. Quant au CGQA, il a pour principale mission de veiller au suivi et au contrôle de la qualité de l'air. Enfin, le CRODT intervient dans le suivi des paramètres hydrodynamiques de l'eau de mer. Or, le déterminisme technologique ou les progrès techniques s'emparent de plus en plus, du rôle et de la place de l'individu dans les processus de décision qui engagent la société. Par conséquent, les technologies ont dans certains cas, retiré graduellement l'humain du travail, pour éventuellement le déposséder de son savoir et de sa place même au sein de l'organisation (M. Lejeune, 2015). Sous ce rapport, l'entité régionale à travers ces différents services administratifs qui y sont déconcentrés, demeure une aire urbaine importante. Elle assure la structuration du territoire à travers les institutions régionales, les équipements à vocation régionale et les fonctions supérieures à l'usage de la population qu'elle abrite (M. Lejeune, *ibid*). Ainsi, la métropole régionale joue un rôle important dans la gouvernance des territoires et des projets de développement.

Partant, nous considérons que ce qui est institutionnalisé par ces services étatiques, c'est plutôt le *risque technique ou environnemental*, c'est-à-dire, le risque lié aux éléments qui se rapporte directement à l'environnement biophysique (sol, eau, air et espèces vivantes). En revanche, le risque qui se rapporte à la sécurité du paysan (occasionné par la perte de ressources : terres et activités à la suite de la réalisation d'un projet d'infrastructure) que nous nommons *risque ordinaire*, n'est pas assez pris en compte par les institutions et les développeurs qui les animent. Il existe un système d'interactions entre salariés et agents qui contribuent à biaiser inévitablement de diverses manières, le projet tel qu'il se présente sur le papier. Cependant, le comportement des différentes catégories d'acteurs varie en fonction des situations contextuelles. Dès lors, il existe différentes logiques qui régissent, sous la même enseigne, le comportement des développeurs comme celui des développés.

Les premiers seraient animés par une certaine ambition de croissance économique, alors que les populations cibles cherchent à assurer leur subsistance et à pérenniser leur système de production. De ce fait, les deux catégories vivent le risque d'une façon différente et inégalitaire comme le souligne Olivier de SARDAN en ces termes :

les critères qui règlent les calculs (des uns et des autres) ou l'activité professionnelle sont sans commune mesure comme les risques qu'ils prennent respectivement : le responsable d'un projet qui échoue n'est en général pas pénalisé dans sa carrière professionnelle alors que le paysan "joue" sa sécurité à chaque récolte...(J-P. De Sardan, 1995)

Le risque environnemental pour Dominique Bourg, relève de la catégorie plus générale des risques technologiques. C'est en ce sens qu'il présume :

On peut alors affirmer qu'il y a risque environnemental lorsque les modifications induites au sein du milieu par une ou plusieurs technologies apparaissent, directement ou indirectement, potentiellement dommageables. Considérons en premier lieu, [poursuit Bourg], les situations où le lien entre la modification du milieu et les dommages subis peut-être direct. Tel est par exemple, le cas de la pollution de l'air due au trafic routier : c'est la présence de certains polluants dans l'air - fumées noires ou particules, dioxyde de soufre, dioxyde d'azote, ozone oxydant, monoxyde de carbone qui expose directement ceux qui les respirent à d'éventuels dommages sanitaires (D. Bourg, 2012).

Toutes les sociétés développent des stratégies de gestion des risques environnementaux. Dans le contexte actuel, le recours aux médias est fréquent pour trouver des situations analogues à leur situation locale. Pour trouver des réponses à tous ces questionnements, des rumeurs sont formulées. Dans le même sens, les acteurs locaux font recours à leur modèle culturel pour conjurer le sort qui risque d'être affligé à leur territoire

d'autant plus que les considérations symboliques et cognitives de ces acteurs sont souvent occultées dans *l'action publique* en raison de son niveau d'institutionnalisation. Il serait davantage pertinent de porter attention aux récentes évolutions de cette notion dans le contexte sénégalais avec les réformes administratives, économiques et environnementales au cours de ces dernières décennies.

La thèse que nous défendons ici est que le mode d'institutionnalisation de l'action publique hérité du régime socialiste ne permet pas de prendre en compte les données symboliques des territoires singuliers en évolution ; ce qui aboutit nécessairement à l'exclusion et à la disqualification des savoirs locaux et des groupes autochtones qui développent sur leurs territoires, à travers les médias et les rumeurs, des stratégies et des modes d'exorcisation du risque environnemental inspirés de la territorialité, des croyances et des représentations sociales qui leur permettent de pallier l'incertitude et de préserver les enjeux de leurs territoires.

4. Risque environnemental et stratégies de préservation du territoire local

4.1. Médias et rumeurs comme éléments de médiation entre risque et territoires

Les médias sociaux et les rumeurs assurent une certaine médiation entre le risque environnemental et les représentations des acteurs autochtones. Si les représentations relatives aux nuisances environnementales et sanitaires s'élaborent à partir des expériences sensorielles, dans le cas de cette étude, elles se construisent à partir des médias et des nouvelles technologies de l'information. Par les médias, comme la presse et l'internet, les individus sont en mesure de mettre en rapport ou de recouper leur situation locale, leur questionnement, avec des informations alarmantes obtenues ailleurs sur des situations analogues, du point de vue des produits en cause ou de la nature de l'activité

(M. Akrich et *al.*, 2010).

Ces technologies constituent aujourd'hui, le trait de la frontière qui sépare sociétés traditionnelles et sociétés modernes. C'est en ce sens que les sociologues, héritiers de la philosophie de Hegel, pensaient que le développement technologique accompagnait une connaissance plus parfaite de soi. Les sociétés modernes, à la différence des sociétés traditionnelles, auraient été capables de définir les risques, d'imputer les responsabilités en connaissance de cause et la « *logique d'accusation était tellement bien garantie par son fondement objectif dans la connaissance qu'elle ne pouvait pas être récupérée par le travail sordide de l'idéologie* » (M. Douglas, 2001 : 195). Cela, en raison d'une évidence selon laquelle, les techniques spécialisées dans l'appréciation du risque n'ont jamais été utilisées par d'autres civilisations avant nous (M. Douglas et A. Wildavsk, 2002).

Des opposants à la centrale à charbon de Bargny, regroupés autour d'associations locales (RAPEN, *takoum jerry*, le collectif de lutte contre la centrale à charbon, l'association des femmes transformatrices, etc.), ont procédé à des pratiques globales, c'est-à-dire, à des recoupements d'images effrayantes de centrales à charbon se trouvant dans des pays occidentaux (en Allemagne, en Suisse, etc.) et qu'ils ont mis en rapport avec ce projet local. Dans cette logique, Pierre Lascoumes montre que les médias, l'administration et le secteur associatif sont les trois grands domaines à partir desquels s'élaborent les différentes pratiques de « transcodage », c'est-à-dire, les différentes pratiques grâce auxquelles les acteurs sociaux peuvent tout à la fois agréger des informations éparées et les « traduire » en vue de les diffuser d'un registre à un autre (M-C. Kessler, 1994). Dégageant les grandes figures de l'environnement qui imprègnent nos perceptions et orientent nos actions, l'auteur nous fait voir l'impact des médias sur les cadres cognitifs qui permettent à chacun d'entre nous de qualifier les situations-problèmes et de leur trouver des réponses (F. Ocqueteau, 1994).

Les rumeurs permettent aux individus d'avoir des éléments de réponse alternatifs leur permettant de pallier l'incertitude, de cerner un objet d'anxiété, de donner sens à ce qui paraît en première approche incompréhensible (D. Lhuillier et Y. Cochin, 1999 : 14). Les agents de l'entreprise du projet (la CES) de leur côté, ont fait recours à la presse locale et nationale dans une logique de persuasion (la radio communautaire de Bargny et la TFM en particulier). Ils tenaient à montrer que la centrale à charbon, dans les phases de sa construction et de sa mise en service, ne comportait pas de risque. Ainsi, les médias (internet et la presse d'une part, et les réseaux sociaux d'autre part) constituent des supports de communications assez puissants pour influencer la perception, la construction sociale de la réalité tout en fournissant un soubassement à la rumeur.

4.2. Représentations sociales et pratiques de conjuration du risque environnemental à Bargny

Dans un contexte marqué par le risque imminent, les sociétés développent des modes d'exorcisation du risque émanant d'un projet public. En effet, la territorialité est une notion qui implique des références consistantes aux lieux et aux aires géographiques symboliquement vécus, ayant plusieurs finalités et toujours une appartenance. Elle fait également l'objet d'un marquage de l'espace pour l'individualiser et implique finalement des mécanismes de défense, prédisposant ainsi les acteurs sociaux à faire recours à des moyens rituels socialement, culturellement et symboliquement élaborés pour trouver une réponse à leur incertitude. Le risque est inhérent à la condition humaine. Il est généralement défini comme la combinaison d'un aléa et des enjeux qu'il menace. Il possède néanmoins des dimensions symboliques et imaginaires qui provoquent un sentiment de peur bien ancré dans de nombreuses sociétés. C'est ainsi que la notion de déchet connoté négativement (car renvoyant à l'impur) dans notre société est source de conflits dans des projets de centres d'enfouissement techniques. Dans

ces représentations, l'homme évitera la catastrophe par sa bonne conduite : croyance, fidélité, respect de la tradition, charité, rites, etc.

À ce titre, Ibrahima Ndoye révèle « *nous avons immolé un bœuf à Bargny contre tout mauvais sort qui pourrait advenir avec l'installation de la centrale à charbon* » (Ibrahima Ndoye, prêtre à Bargny).

Dans le même sillage, Fatim Athie (prêtresse à Bargny), évoque les séances de prières organisées par les acteurs culturels pour éviter le fonctionnement de la centrale à charbon. Sous ce rapport, les raisons qui expliquent le comportement d'un acteur peuvent être de type utilitariste ou téléologique, mais aussi bien appartenir à d'autres types. En ce sens, R. Boudon propose de considérer une action comme la manifestation des raisons et part du postulat que le sujet prend appui sur le système de raisons qu'il estime le plus fort, mais qu'il est pertinent aussi de partir du postulat que l'acteur peut agir en fonction des raisons perçues par lui comme valides (M. Vultur, 1997).

Dès lors, malgré la modernité et l'action de l'État dans les collectivités locales, la territorialité à Bargny préserve encore son caractère symbolique ainsi que l'imaginaire des populations locales en tant que langage symbolique et mode de représentations (J-J. Wunenburger, 2003 : 5). Ce caractère symbolique et imaginaire du territoire réside dans le fait que dans les représentations sociales, la communauté *lebou* de Bargny et dans son ensemble d'ailleurs, bénéficie de la protection des « esprits protecteurs » ; soit les *tuurs* et/ou le *rab*. En ce sens, le site abritant la centrale porte cette empreinte symbolique. C'est ce que révèle un enquêté en ces termes :

Qui dit lébous et sérères savent qu'on a des khamb, mais rien de cela n'est respecté. S'ils ne respectent pas les vivants penses-tu qu'ils respecteront autre chose ? Au milieu de la centrale, il y'a un gros baobab qu'ils ne peuvent pas déraciner parce qu'il y'a quelque chose là-bas et pourtant, ils l'ont encerclé et ils ont fait recours à des pratiques mystiques

des indiens, mais ils n'ont rien pu faire contre ce géant. (B.B, 57 ans, quartier Minam)

Face au risque à Bargny, les acteurs gardiens de la tradition et les imams recourent à des rituels pour éloigner les éventuels dommages que pourrait causer la centrale à charbon. Dans cette logique, les prêtres font recours à des pratiques traditionnelles. Ces pratiques se rapportent à l'immolation de bœufs et à des incantations pour conjurer le risque technologique. Les imams à leur tour, recourent à l'au-delà et repoussent la peur par des adjurations en formulant des litanies pendant la prière de vendredi. Ainsi, sont organisées des journées de prières et d'incantations rituelles pour écarter le risque. Ces prières et ces cérémonies confortent le lien social et donnent un élan à la mobilisation collective. Les croyances (religieuses et traditionnelles) et l'islam en particulier, figent les identités culturelles et territoriales contre toute forme d'initiative ou pensée uniformisante (islamisme versus mondialisation) et canalisent le mécontentement populaire (G. Loyré, 2006).

Toutes les sociétés dressent des formes sociales et culturelles de conjuration des risques ; si elles se protègent par des modes de défense empiriques (prospective, cyndinique, plans...), elles ne se privent pas du recours à l'au-delà et repoussent la peur par des incantations, des vaudous, des rites, des prières, des cérémonies qui confortent le lien social. Les offrandes que les autorités indonésiennes jettent dans le « cratère-dieu » du *Gualungung* pour faire bénir leur règne, la cérémonie sacrificielle népalaise du *puja* ou le *feng shui* de la cosmologie chinoise dont le respect éloigne du danger sont du même registre (M-F. Courel et A-M. Frerot, 1998). Conformément aux plans de gestion environnementale que les gouvernants-aménageurs élaborent, les acteurs riverains eux aussi, développent des modes d'exorcisation du risque inspirés de la territorialité, des croyances et des représentations sociales communautaires. Dès lors, ces deux modes de gestion du risque coexistent de façon concomitante tout en s'excluant

mutuellement. Ainsi, l'action publique s'autonomise des représentations et des spécificités territoriales du fait qu'elle privilégie un mode de gestion du risque qui accorde beaucoup d'importance à la technicité. On assiste ainsi à la technicisation de la société. Cela donne plutôt lieu à des attitudes de protectionnisme face au risque technologique.

Conclusion

La sociologie des institutions et la sociologie dynamique ont longtemps étudié les dynamiques sociales et les institutions comme l'aboutissement ou le résultat de forces sociales en mouvement. Les auteurs qui mènent des recherches au sein de ces sous-disciplines, oublient de prendre en compte le processus qui a conduit à un tel résultat. Ce qui permettrait d'ailleurs de mieux comprendre les dynamiques actuelles. Pour ce qui concerne ce travail, nous renversons cette perspective de recherche en intégrant les processus historiques de l'institutionnalisation et des institutions publiques pour finalement montrer sur quoi ces processus ont abouti. Dans ce travail, l'hypothèse défendue est que le mode d'institutionnalisation de l'action publique hérité du régime socialiste au Sénégal ne permet pas de prendre en compte les données symboliques des territoires singuliers en évolution ; ce qui débouche nécessairement sur l'exclusion et à la disqualification des savoirs et des modèles culturels locaux et des groupes autochtones qui développent sur leurs territoires, à travers les médias et les rumeurs, des stratégies et des modes d'exorcisation du risque environnemental inspirés de la territorialité, des croyances et des représentations sociales qui leur permettent de pallier l'incertitude et de préserver des enjeux territoriaux.

Par rapport à cette hypothèse, nous nous sommes proposé de partir de l'histoire politique des institutions afin de mieux comprendre les rapports entre institutions publiques et

locales et savoirs locaux ainsi que les groupes qui assurent leur survie. Ces institutions comportent, dès leurs origines, un caractère exogène qui empêche l'intégration des savoirs locaux des groupes autochtones. Nous avons abouti ainsi au résultat selon lequel, le caractère exogène et les effets des dynamiques sociales ont pour conséquence le retranchement social des groupes sociaux impactés par le projet de développement.

Cette situation laisse entrevoir une dynamique sociale et institutionnelle qui se rapporte du passage d'institutions technocratiques, résultat de la politique du régime socialiste aux institutions publiques régies par un savoir technocratique. La mise à l'écart du savoir local des *lebous* sur le risque environnemental et le symbolisme qui l'accompagne autour du projet, illustrent bien d'un mode de développement d'en-haut fortement institutionnalisé qui récusé toute forme de développement local qui partirait des pratiques et connaissances déjà en place. Cela occasionne des conflits et tensions dans ces espaces locaux. Cependant, l'orientation du travail, n'a pas permis de décrire largement les types de conflits. Dans nos résultats, il apparaît que le mode de conjuration du risque prend appui sur le modèle culturel des groupes en question qui est de moins en moins interrogé dans le cadre des initiatives de développement. Les cultures singulières sont aujourd'hui asphyxiées par le modèle de développement occidental universalisant. Ces cultures singulières et le symbolisme qu'elles véhiculent doivent être réintégrés à leur juste valeur afin de satisfaire une exigence de développement durable. En plus de ce caractère symbolique, les enjeux spatiaux et l'inclusion des parties prenantes pourraient constituer des problématiques de recherches fécondes.

Bibliographie

Ansd, « Situation économique et sociale du Sénégal en 2019 », (ANSD), Janvier 2022.

Alissoutin, R. L. (2008), *Les défis du développement local au Sénégal*, CODESRIA.

Banque Africaine de Développement (BAD), Sendou 125 MW, Sénégal, août 2009.

Chevallier J. (1993), « Bernard Lacroix et Jacques Lagroye. Le président de la République. Usages et genèses d'une institution », *Revue des Sciences Sociales du Politique*, pp. 134-143.

Chevé M., & Congar R. (2003), « La gestion des risques environnementaux en présence d'incertitudes et de controverses scientifiques : une interprétation du principe de précaution », *Revue Économique*, vol. 54, n° 6.

Colin J-Ph., Lavigne Delville Ph. & Léonard É., (2022), « Analyser et comprendre les dynamiques foncières rurales contemporaines dans les pays du Sud », *Le foncier rural dans les pays du Sud : Enjeux et clés d'analyse*, Marseille, Objectifs Sud.

Corradi C. (2009), *Violence, identité et pouvoir : pour une sociologie de la violence dans le contexte de la modernité*, *Sociologos*.

Courel M-F. & Frerot A-M., (1998), « La réalité du risque et sa représentation », *Guillaud Dominique (ed.), Seysset M.(ed.), Walter Annie (ed.). Le voyage inachevé... à Joël Bonnemaïson*, Paris : ORSTOM ; PRODIG.

Diakhaté A. (2014), « L'animation rurale pour l'émancipation des populations : des perspectives pour le Développement du Sénégal », *Carrières Sociales Éditions*.

Douglas M. (2001), *de la souillure. Essai sur les notions de pollution et de tabou*, Paris, la Découverte & Syros.

Douglas M. & Wildavsk A. (2002), « Risque et culture », *Sociétés*, vol. 3, n° 77.

Dubois V. (2001), « Action publique et processus de d'institutionnalisation : Sociologie des politiques culturelle et linguistique et du traitement bureaucratique de la misère », *Sociologie*, Université Panthéon-Sorbonne.

Eabrasu M. (2012), « Les états de la définition wébérienne de l'État », *Raisons politiques*, vol. 1, n° 45, p. 187-209.

Guillochon B. (2001), *Le protectionnisme*, Paris, La Découverte.

Kessler M-C. (1994), « Pierre Lascombes : L'Éco-pouvoir. Environnement et Politiques », *Politiques et Management public*, vol. 12, n° 4, p. 166-167.

Lavigne Delville P. (2015), « Un projet de développement qui n'aurait jamais dû réussir ? », *Anthropologie & développement*, p. 59-84.

Lejeune M. (2015), « L'apport de la sociologie de la technologie à la professionnalisation de l'ingénieur. », *Phronesis*, n° 4, vol. 2.

« Le Plan Sénégal Émergent (PSE) », Direction Générale du Trésor, Janvier 2022.

Lhuillier D. & Cochin Y. (1999), *Des déchets et des Hommes*, Paris, Hachette.

Loyre G. (2006), « Concurrence entre deux systèmes de valeurs et leur crise respective dans le contexte de la globalisation, l'universel de l'islam et celui de l'occident », *Revue internationale de Sociologie*, vol. 16, n° 3.

Ly I. (2021), « La politique énergétique du Sénégal au lendemain de la COP 21 : Enjeux et Perspectives ».

Mahil A. & Tremblay D-G. (2015), « Théorie de l'acteur-réseau », *Sciences Technologies et Sociétés de A à Z*.

Maurice M. (1980), « Le déterminisme technologique dans la sociologie du travail (1955-1980), un changement de paradigme ? », *Sociologie du travail*, vol. 22, n° 1.

Mbodj M. (1992), La crise trentenaire de l'économie arachidière. In *Diop, M.-C. (Ed.), Sénégal. Trajectoires d'un État*. Dakar : Codesria, p. 95-135.

Ndiaye S. (2017), « Politiques publiques et dynamiques territoriales de développement local (1960-2015) en contexte de transition : le cas du Sénégal », *Les politiques Sociales*, n° 3, vol 4.

Olivier De Sardan J.-P. (1993), « Le développement comme champ politique local », *Bulletin de l'APAD*, N°6.

Thoreau F. (2012), Pierre Lascombes, Patrick Le Galès. *Sociologie de l'action publique*, Armand Colin.

Thuderoz C. (1995), « Du lien social dans l'entreprise. Travail et individualisme coopératif », *Revue française de sociologie*, vol. 36, n° 2.

Tournay V. (2011), « La Sociologie des institutions : Une sociologie processuelle », *Sociologie des institutions*, p. 3-8.

Vultur M. (1997), « Raymond Boudon et le paradigme de l'individualisme méthodologique », *Aspects Sociologiques*, vol. 6, n° 1.

Webographie

Ansd, « Situation économique et sociale du Sénégal en 2019 », (ANSD), Janvier 2022, <https://www.ansd.sn/sites/default/files>

Akrich M. et al., (2010), « Les enquêtes "profanes" et la dynamique des controverses en santé environnementale, *Sur la piste environnementale*, pp. 7-52, <http://books.openedition.org/pressesmines/docannexe/image/315/img-1.jpg>

Bourg D. (2012), « Comprendre et maîtriser les risques techniques et environnementaux : aller au-delà du risque », *La revue électronique en Sciences de l'environnement*, vol. 12, n° 1, URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/12152> ; DOI: <https://doi.org/10.4000/vertigo.12152>

Herbert V. et al., (2009), « Risque environnemental et action collective : l'exemple de la gestion du risque d'érosion à Wissant (Côte d'Opale) », *La revue électronique en science de l'environnement*, vol. 9, n° 3, URL: <http://journals.openedition.org/vertigo/9303>; DOI: <https://doi.org/10.4000/vertigo.9303>

Ndiaye D. (2019), « Quelle relecture de la politique éducative de Mamadou Dia face au défi mondial de ‘éducation en Afrique ? », seneplus.com.

Torre A. et *al.*, (2006), « Conflits et tensions autour des usages de l’espace dans les territoires ruraux et périurbains. Le cas des six zones géographiques françaises. », *Revue d’économie régionale et urbaine*, vol. 3, <https://doi.org/10.3917/reru.063.0415>